



Bilatérale Sud – DRH MESRI : Volet indemnitaire de la LPPR
Réponse aux questions posées.

En préambule, nous voulons souligner que se glorifier d'une augmentation de 92 M€ par an représente une offense à l'intelligence du personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce montant représente en effet juste un peu moins de ce qu'elles et ils vont perdre mécaniquement par l'inflation dans la période !

Pire, cette augmentation est déjà annoncée - malgré le flou persistant sur sa répartition - comme étant uniquement indemnitaire, avec une ventilation inégale, y compris entre personnes d'un même corps et grade.

Cette répartition est donc bien une question politique, alors qu'on nous pose une question purement « technique » pour prétendre nous impliquer dans la décision !

Notre position reste l'intégration de primes au salaire après harmonisation vers le haut pour toutes et tous, alignée sur la prime des IRHC (ce qui représente la prime moyenne de catégorie C dans certains ministères). Nous refusons les primes de fonction ; toutes les activités doivent être incluses dans la fiche de poste. Plus encore, nous refusons les primes « au mérite » qui ne font que diviser les collectifs de travail sur des bases au mieux subjectives, au pire iniques. Tout système individualisé est contre-productif pour le service public, méprise la complémentarité des métiers, aggrave les inégalités Femmes-Hommes.

Nous nous contenterons donc de continuer à alerter sur la situation de nos collègues dont la rémunération est la plus basse, tout particulièrement nos collègues de catégorie C, dont la technicité n'est reconnue que par des carrières si plates qu'elles et ils perçoivent la GIPA avant même d'avoir atteint le dernier échelon ! Alors oui, si on veut définir des priorités, c'est toujours vers les salaires les plus bas qu'il faut se tourner, pour remonter ensuite vers les plus hauts.

Mais qu'on ne vienne pas nous demander de cogérer ou de coopérer à ce qui se présente comme une politique du pire !